



AUTORISANT le 5 octobre 2022 entre 8 h 00 et 16 h 00,
l'entreprise « TDF GLOBAL RELOCATION » à installer un
camion de déménagement sur la chaussée devant le n° 23,
rue des Girondins.

C.T.

Le maire de la ville de Saint-Cloud ;

Vu les lois 82-213 et 82-623 des 2 mars et 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment son article L. 113-2 ;

Vu le Code de la route, notamment l'article R. 417-10 ;

Vu le Code pénal ;

Vu le Code du travail ;

Vu le règlement de voirie approuvé par le Conseil municipal le 10 mai 2012 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2020-323 du 9 septembre 2020, portant délégation de fonction et de signature à Mme Capucine du SARTEL ;

Vu la demande de stationner un camion de déménagement sur la chaussée devant le n° 23, rue des Girondins, au cours d'un déménagement à cette adresse, émise le 22 septembre 2022 par l'entreprise « TDF GLOBAL RELOCATION » ;

Considérant qu'il appartient au maire de délivrer les autorisations d'occupation du domaine public et d'en définir les conditions ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le mercredi 5 octobre 2022 entre 8 h 00 et 16 h 00, la circulation des véhicules automobiles sera interdite dans la rue des Girondins, sauf aux riverains.

Article 2 : La signalisation afférente à la présente réglementation sera déposée et mise en place par les services techniques municipaux.

Article 3 : Le directeur des services techniques, le commissaire de police, le responsable de la police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à l'intéressé (permissionnaire) ;
- au commissaire de police de Saint-Cloud ;
- au responsable de la police municipale ;
- au directeur des services techniques de Saint-Cloud ;

Fait en l'hôtel de ville de Saint-Cloud, le 30 SEP. 2022
Pour le maire de Saint-Cloud et par délégation,

Publication électronique de l'acte le : 30 SEP. 2022

Numéro :

Ou notification de l'acte le :

Acte exécutoire le : 30 SEP. 2022


Capucine du SARTEL,
Adjointe au maire déléguée à la voirie,
à la propreté et à la mobilité.